

MAIRIE DE LOCMIQUELIC

ARRETE DE CIRCULATION ET STATIONNEMENT « Fête du Port 2025 »

NOUS, Eric PATUREL, Maire de la Commune de LOCMIQUELIC,
Vu le Code de la Route,
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2213-2/2,

Considérant la nécessité de réglementer la circulation et le stationnement sur St Catherine afin d'organiser la manifestation « Fête Du Port ».

ARRÊTONS

Article 1 :

Le stationnement sur tout le parking de Sainte Catherine est interdit à compter du vendredi 27 juin 2025 à 8H00 et jusqu'au lundi 30 juin 2025 afin d'effectuer la mise en place du « village » à l'occasion de la Fête du Port.

Le stationnement est interdit sur tout le parking entre la ruelle du Port et la rue du vieux Pont le samedi 28 juin 2025 à compter de 6h00 afin d'effectuer sur ces emplacements le « Troc & Puce » de la mer.

Durant la manifestation « Fête du Port » 5 places de stationnement réservées PMR seront mises en place sur le parking.

Article 2 :

La signalisation réglementaire est mise en place par les services techniques de la commune.

Article 3 :

La Gendarmerie et la Police municipale sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

LOCMIQUELIC, le 15 avril 2025
Monsieur le Maire,
Eric PATUREL

